



**CONSULTATION SUR LE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT
DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG
(2011-2015)**

**Mémoire déposé dans le cadre du projet préliminaire pour
consultation publique**

Corridor appalachien (ACA)

23 octobre 2010

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
1 Notre organisme	2
2 Introduction.....	3
3 Qualité et importance écologique des milieux naturels du Corridor appalachien dans la MRC de Memphrémagog	4
4 Considérations	5
5 Recommandations	10

1 NOTRE ORGANISME

Corridor appalachien (ACA) est un organisme sans but lucratif dont la mission vise la conservation des milieux naturels des Appalaches nordiques. En collaboration avec des organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux, notre organisme poursuit la mise en œuvre d'une stratégie de conservation transfrontalière pour la protection du corridor naturel représenté par prolongement au Québec de la chaîne des Montagnes Vertes. Le projet soutient les actions de conservation des individus, des organismes de conservation et de tout autre intervenant lorsque leurs activités contribuent à la réalisation de notre mission.

Le territoire du Corridor appalachien est situé au cœur des Cantons-de-l'Est à environ une heure de Montréal et de Sherbrooke. Ce corridor touche un segment de la chaîne des Appalaches qui chevauche la frontière canado-américaine. Il s'étend au Québec de la frontière du Vermont jusqu'à la rivière Saint-François. Il s'agit de la partie la plus menacée des Appalaches nordiques, une région naturelle reconnue par le Fonds mondial pour la nature, Conservation de la Nature Canada et Environnement Canada comme l'une des régions les plus vulnérables au Canada et donc prioritaire sur le plan de la protection des écosystèmes, des espèces et de leurs habitats.

La stratégie transfrontalière vise un territoire d'environ 290 000 ha (superficie québécoise seulement) qui englobe le massif des monts Sutton et son piedmont ainsi que le bassin versant du lac Memphrémagog et des sites périphériques comme le mont Pinnacle (à Frelighsburg) et le lac Brome. En Estrie, ce territoire s'étend jusqu'à la rivière Saint-François en passant par le mont Orford (voir annexe 1). Ce corridor qui chevauche la frontière canado-américaine constitue l'une des dernières régions sauvages à l'extrême sud du Québec où l'on trouve encore de grands massifs forestiers non fragmentés. En protégeant les milieux naturels de la région des Appalaches, Corridor appalachien participe au développement économique de la région grâce à la préservation des paysages qui lui donnent sa notoriété. Par l'entremise de la mise en valeur des territoires protégés, de l'accessibilité à ce vaste territoire et du développement de l'écotourisme, Corridor appalachien favorise des retombées économiques et sociales au sein des communautés locales.

En 2000, à l'exception du Parc national du Mont-Orford (58,4 km²), il n'existait aucune autre aire protégée de superficie appréciable dans la région. La stratégie de conservation proposée par Corridor appalachien a considérablement accéléré la création d'aires naturelles protégées. Depuis ses débuts, le projet de conservation du Corridor appalachien en 2001 a vu s'accroître la superficie d'aires protégées en terre privée par voie d'acquisition, de donations ou de servitudes de conservation, passant de 400 ha à plus de 9 000 ha.

2 INTRODUCTION

Corridor appalachien a étudié avec beaucoup d'intérêt le Plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog 2011-2015 (document préliminaire pour consultation).

Le présent mémoire vise en premier lieu à mettre en perspective l'importance écologique de la région et plus spécifiquement du territoire sur lequel Corridor appalachien et ses partenaires agissent, afin que ces considérations soient prises en compte dans le Plan d'action en environnement. Nous vous soumettons donc nos principales préoccupations et émettons

quelques recommandations à l'égard de certains objectifs et actions présentés dans le document préliminaire pour consultation publique.

3 QUALITÉ ET IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS DU CORRIDOR APPALACHIEN DANS LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Le territoire de Corridor appalachien possède une grande variété de milieux naturels peu perturbés, comprenant des forêts feuillues, mixtes ou de résineuses ainsi que des ruisseaux, des rivières, des étangs, des lacs et des milieux humides. Ces habitats naturels abritent une grande diversité d'espèces dont près d'une centaine ont un statut particulier au Québec ou au Canada.

Au sein du territoire de Corridor appalachien on dénombre 13 noyaux forestiers non fragmentés de plus de 10 km² localisés entièrement ou en partie dans la MRC de Memphrémagog (voir carte en annexe 1), et chacun de ces noyaux possède en soi une haute valeur écologique. Les massifs forestiers non fragmentés de cette taille sont rares dans les Appalaches sur le territoire allant de la frontière américaine à la vallée de la Matapédia en Gaspésie et leur préservation est donc cruciale et essentielle au maintien des populations animales qui dépendent de ces écosystèmes.

Plusieurs secteurs clés agissent comme corridors naturels assurant la connectivité en reliant les noyaux forestiers entre eux. Ces corridors naturels font actuellement l'objet d'une étude spécifique sur le territoire du Corridor appalachien.

Les zones tampons autour des grands noyaux forestiers font également partie de la stratégie de conservation de Corridor appalachien et des activités à faible impact (telles que l'écotourisme, la foresterie durable et le développement immobilier à faible impact environnemental) peuvent s'y dérouler dans le respect des milieux naturels environnants. Certaines zones sensibles, abritant des habitats particulièrement fragiles (tels que des milieux humides) et/ou des espèces

à statut particulier, peuvent être localisées à l'extérieur des grands noyaux forestiers mais nécessiter malgré tout une attention et une protection plus particulières.

La MRC de Memphrémagog fait partie intégrante de la stratégie de conservation transfrontalière dont les organismes de conservation font la promotion tant au niveau local que national et international. La protection de ce territoire est essentielle pour le maintien d'un des corridor forestier encore relativement intacte et de la grande diversité d'habitats naturels et d'espèces qui en dépendent (y compris les milieux humides et aquatiques) dans cette portion de la chaîne des Appalaches.

4 CONSIDÉRATIONS

Dans le cadre du document préliminaire sur le Plan d'action en environnement 2011-2015 de la MRC de Memphrémagog, notre organisation profite de la consultation publique pour soulever certaines inquiétudes et questions quant aux objectifs et aux actions proposés.

De façon générale, nous constatons plusieurs aspects intéressants au document de consultation, dont notamment les efforts et préoccupations à l'égard des trois grandes orientations principales du plan, soit la protection des écosystèmes (et l'approche écosystémique plus large et globale qui la sous-tend), la gestion durable (et l'approche par bassins versants qui la sous-tend) et l'acquisition de connaissances.

Nos commentaires visent essentiellement à apporter certains éléments d'information ou émettre des commentaires en appui à l'importance que nous accordons à certaines actions identifiées pour atteindre les objectifs du plan d'action. Pour en faciliter la lecture nous référons à la numérotation du plan.

1. Eau

1.1 Eau de surface

Objectif 1.

La MRC doit non seulement veiller à ce que la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables soit incluse aux règlements municipaux et sensibiliser les municipalités à son application mais mettre en place un échéancier visant à ce que toutes les propriétés riveraines soient conformes aux normes minimales de protection de la bande riveraines édictées par cette politique. Nous croyons d'ailleurs les **Objectifs 5 et 6** peu utiles s'ils ne font pas partie d'une campagne globale visant à protéger et renaturaliser les bandes riveraines.

Nous saluons la MRC qui a déjà fait un effort louable en protégeant tous les milieux humides de plus de 4 ha localisés sur son territoire. Compte tenu de l'importance de ces milieux dans la dynamique hydrique de l'ensemble du bassin versant du lac Memphrémagog, nous l'encourageons fortement à étendre cette protection aux milieux humides de moins de 4 ha et à tous les milieux, sans égard à leur superficie, qui sont en lien avec les cours d'eau permanents ou intermittents.

En ce qui a trait à l'entretien des fossés, nous encourageons la MRC à promouvoir la méthode du dernier tiers développée par le Ministère des Transports du Québec.

Objectif 2.

Action 2. Nous encourageons fortement la MRC à supporter la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau des trois organismes de bassins versants se trouvant sur son territoire par, entre autre, l'évaluation en terme d'aménagement du territoire de mesures qui permettraient de maintenir ou d'améliorer la situation de l'eau en ce qui a trait à sa qualité, l'approvisionnement (**1.3. Eau potable**) et le contrôle des inondations. On peut penser entre autres à l'identification des superficies boisées optimales à conserver en zone rurale, aux modalités d'exploitation forestière et aux aménagements visant à minimiser les surfaces

imperméables en zone urbaine. Nous croyons que des actions pourraient également contribuer à la protection des zones de recharge des nappes d'eau souterraine (**1.2. Eau souterraine**).

2. Air

2.3 Énergies

Il serait souhaitable que l'acquisition de connaissances dans le domaine des énergies ne se limite pas aux développements en matière de ressources énergétiques mais à l'impact de leur implantation sur le territoire. Il serait d'ailleurs déjà possible d'identifier les endroits où certains types d'exploitation énergétique pourraient constituer un risque notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau de surface et souterraine, à l'intégrité des paysages, etc.

3. Sol

3.1 Érosion des sols

L'érosion est un phénomène naturel. Elle devient un problème lorsque le sol mis à nu est rendu vulnérable aux effets de l'eau. L'ensemble des mesures proposées pour protéger les bandes riveraines et préserver la qualité de l'eau peuvent contribuer à la protection des sols contre l'érosion hydrique c'est-à-dire l'application de la politique de protection et la renaturalisation des rives, la conservation de superficies boisées, les modalités d'exploitation forestière en particulier dans les pentes et les aménagements visant à minimiser les surfaces imperméables en zone urbaine.

4. Forêt

4.1. Faune

L'unique objectif sous cette rubrique et l'action qui y est reliée ne visent qu'une seule problématique liée à l'impact de la présence des animaux sauvages et la cohabitation des citoyens avec la faune. Il s'agit d'une préoccupation mineure en comparaison du rôle critique que **la MRC pourrait jouer au niveau du maintien, voire de l'amélioration, de la qualité des habitats fauniques et de conservation de la diversité biologique en général**. S'il est vrai que la gestion des ressources fauniques relève du ministère des Ressources naturelles et de la Faune,

il n'en demeure pas moins que partout dans le Québec habité, les décisions prises en matière de planification et d'aménagement du territoire sont les principales causes de la perte d'habitats de la faune et de la flore. Elles sont à l'origine de la destruction des habitats, de la fragmentation des milieux naturels par l'étalement périurbain et de l'extinction locale des espèces.

Grâce au Corridor appalachien, la MRC de Memphrémagog bénéficie d'une expertise sur laquelle peu de MRC peuvent s'appuyer. Nous avons identifié les grands massifs forestiers essentiels au maintien des populations fauniques et fait la promotion de leur conservation. Les résultats obtenus font du projet du Corridor appalachien et des propriétés protégées par ses partenaires le plus important territoire protégé en milieu privé au Québec. Nous travaillons à la validation des corridors naturels reliant ces massifs afin de conserver les domaines vitaux des espèces qui requièrent de vastes territoires pour survivre et de promouvoir les échanges génétiques. Nous réalisons des inventaires et faisons le suivi annuel de localités d'espèces menacées ou vulnérables dont certaines se trouvent sur le territoire de la MRC. Notre organisation privilégie non seulement la protection de milieux naturels mais aussi la conciliation avec les usages présents sur le territoire tels que l'écotourisme, la foresterie durable et le développement immobilier à faible impact environnemental.

Il existe une réelle opportunité pour la MRC de Memphrémagog de s'investir dans la protection de la biodiversité et d'intégrer ces informations dans l'aménagement de son territoire. Ceci devrait être un objectif distinct et nous serions heureux de collaborer à son élaboration.

4.2 Milieu forestier

Action 1. Puisqu'il n'est pas certain que le Programme de mise en valeur des ressources forestières (Volet II) soit toujours disponible en 2011, nous recommandons que cette action soit revue en termes plus généraux, c'est-à-dire de **favoriser la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources**

en milieu forestier. Par ailleurs en Estrie, la conversion des milieux forestiers productifs à la villégiature ou au développement résidentiel et la difficile cohabitation avec les activités forestières en périphérie constituent de réelles menaces à la survie de cette industrie. Encore une fois, une meilleure planification visant à limiter l'étalement périurbain permettrait de maintenir les activités forestières. Par ailleurs une attention particulière devrait être portée à la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels.

5.2 Agriculture

Objectif 1.

Nous aimerions ajouter en plus de la dimension environnementale, la dimension faunique à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en particulier en ce qui a trait à la protection des espèces menacées et vulnérables. Corridor appalachien travaille notamment sur un projet visant à sensibiliser les agriculteurs riverains de la rivière Missisquoi Nord, à la présence de tortue des bois, une espèce mis en péril par certaines activités agricoles.

5.4 Parc régional

Tout comme le milieu terrestre le milieu aquatique, possède une dimension faunique. L'adéquation des services, équipements et la gestion des activités d'un parc régional devra tenir compte des espèces animales qui vivent dans le lac ou utilisent les rives encore intactes et de la protection des habitats essentiels, tels les frayères, les sites de nidification ou d'alimentation de la sauvagine, etc.

Par ailleurs la MRC de Memphrémagog devrait voir comment elle peut supporter la mise en valeur de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes dont le territoire est ciblé par l'ATR des Cantons-de-l'Est comme l'un des importants des pôles de développement de l'offre écotouristique à développer dans la région.

5 RECOMMANDATIONS

À la lecture du document de consultation sur le Plan d'action en environnement 2011-2015 de la MRC de Memphrémagog, notre principale recommandation est **que la MRC se dote d'un plan de conservation qui lui permette de visualiser l'envergure globale des enjeux environnementaux sur son territoire et de planifier son aménagement en conséquence.**

Plus particulièrement nous pensons à ceux qui relèvent de :

- La protection des grands massifs forestiers, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des corridors fauniques, des milieux humides et des habitats d'espèces menacées ou vulnérables;
- Le maintien des activités forestières;
- La protection d'un couvert forestier minimal par bassin versant;
- La protection ou la réhabilitation des bandes riveraines;
- Les sources d'approvisionnement en eau potable et les paysages à risque par le développement énergétique.

ANNEXE 1 – Territoire du Corridor appalachien